



Information supplémentaire sur sur les fonds propres réglementaires

**Pour la période close
le 31 octobre 2016**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

John Ferren, premier vice-président, chef des services financiers,
Infrastructure et relations avec les investisseurs (416) 980-2088

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport annuel de 2016 aux actionnaires (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion) et notre communiqué de presse pour le quatrième trimestre de 2016. D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Ratio de levier selon Bâle III	6	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	24
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	27
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Glossaire – Bâle	29
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

		T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
Ligne ²										
	Renvois ³									
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves										
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	8 096	7 879	7 864	7 861	7 889	7 879	7 880	7 870	7 857
2	Résultats non distribués	13 584	13 145	12 197	11 785	11 433	11 119	10 590	10 121	9 626
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	790	509	522	1 124	1 038	871	233	274	105
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	113	101	97	109	94	95	86	90	82
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	22 583	21 634	20 680	20 879	20 454	19 964	18 789	18 355	17 670
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires										
7	Ajustements de valeurs prudentiels	69	68	63	59	50	56	51	60	52
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 461	1 449	1 785	1 887	1 824	1 826	1 655	1 683	1 627
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 258	1 214	1 166	1 149	1 080	1 039	974	930	862
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	70	56	99	117	62	60	60	71	73
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	23	26	18	15	22	16	14	(1)	26
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	283	256	193	213	121	73	-	-	28
14	Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	102	101	72	109	81	71	67	53	45
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	156	115	110	124	385	234	100	95	86
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	13	4	9	9	-	1	2	2	-
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	241	264
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	188	-
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	119	-
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	-	-	-	-	-	69	-
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 435	3 289	3 515	3 682	3 625	3 376	2 923	3 322	3 063
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments										
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁵	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 031	1 031
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 031	1 031
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 504	1 504	1 504	1 504	1 679	1 684	1 674	1 695	1 651
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	14	13	13	15	12	12	11	12	11
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires										
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41b	dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-								
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771	17 300
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions										
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁷	2 001	2 005	1 986	1 991	1 000	972	1 000	1 000	1 000
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	1 323	1 354	1 327	1 351	2 828	2 831	2 831	3 154	3 605
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	19	18	17	19	16	16	15	15	14
50	Provisions collectives	74	72	71	76	70	70	87	84	70
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-								
58	Fonds propres de deuxième catégorie	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689
59	Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	25 083	24 311	23 083	23 153	23 434	23 173	22 484	22 024	21 989
60	Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.								
60a	APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁸	168 996	168 077	165 419	162 583	156 107	153 889	146 951	146 554	141 250
60b	APR aux fins des fonds propres de première catégorie ⁸	169 322	168 407	165 746	162 899	156 401	154 176	147 173	146 847	141 446
60c	APR aux fins du total des fonds propres ⁸	169 601	168 690	166 027	163 169	156 652	154 422	147 364	147 097	141 739

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²		T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
		Renvois ³								
Ratios de fonds propres										
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,8 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,5 %	12,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,8 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	15,0 %	15,5 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	s. o.				
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)										
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)										
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	348	368	425	432	406	453	429	441	389
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	814	828	1 463	1 521	1 520	1 505	1 548	1 427	1 487
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	978	981	892	841	783	799	791	829	643
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie										
Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)										
76		74	72	71	76	70	70	68	75	70
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	74	AA	72	71	76	70	68	75	70
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-	19	9	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	AB	-	-	-	-	19	9	-
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)										
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 504	V + Voir la note 6	1 504	1 504	1 754	1 754	1 754	1 754	2 005
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	158	AH + Voir la note 6	167	165	173	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	2 704	-	2 704	2 704	3 154	3 154	3 154	3 154	3 605
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	653	328

- « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.
- Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.
- Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.
- Non comptabilisé au bilan consolidé.
- Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 27 (jusqu'au quatrième trimestre de 2014 inclusivement), 29 (jusqu'au premier trimestre de 2015 inclusivement), 39, 41 (en vigueur au premier trimestre de 2015) et 43 (en vigueur au deuxième trimestre de 2015), lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
- Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.
- Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
- Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.
- Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.
- Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T4/16				
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 500	-	-	3 500	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 665	-	-	10 665	
Valeurs mobilières	87 423	(215)	-	87 208	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				96	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-	
Autres valeurs mobilières				87 112	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	-	-	5 433	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	28 377	-	-	28 377	
Prêts	309 108	-	-	309 108	
Provisions pour pertes sur créances	(1 691)	-	-	(1 691)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(74)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 617)	
Dérivés	27 762	-	-	27 762	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	-	-	12 364	
Terrains, bâtiments et matériel	1 898	-	-	1 898	
Goodwill	1 539	-	-	1 539	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 410	-	-	1 410	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	766	-	446	1 212	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				368	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				6	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				125	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				446	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				214	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				43	
Actifs d'impôt différé	771	-	-	771	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				70	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				978	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(88)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(158)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(31)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	187	-	-	187	N
Divers	11 845	(102)	-	11 743	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Total de l'actif	501 357	(317)	446	501 486	
				11 738	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T4/16				Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire		Comprenant
		Déconsolidation	Mise en équivalence			
Dépôts	395 647	-	-	395 647		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	-	-	10 338		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	-	-	2 518		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 694	-	-	11 694		
Dérivés	28 807	-	-	28 807		
Acceptations	12 395	-	-	12 395		
Passifs d'impôt différé	21	-	-	21		
Autres passifs	12 898	310	(181)	13 027		
Titres secondaires	3 366	-	-	3 366		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				2 001	X	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				1 323	Y	
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				-		
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond				-		
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				42		
Total du passif	477 684	310	(181)	477 813		
Capitaux propres						
Actions privilégiées	1 000	-	-	1 000		
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				1 000	U	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement				-	V	
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond				-	AH	
Actions ordinaires	8 026	-	-	8 026		
Actions ordinaires – positions de trésorerie				2		
Actions ordinaires				8 024	A	
Surplus d'apport	72	-	-	72	B	
Résultats non distribués	13 584	(622)	622	13 584	C	
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				102	M	
Autres résultats non distribués				13 482		
Cumul des autres éléments du résultat global	790	(5)	5	790	D	
Couvertures de flux de trésorerie				23	L	
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net				-	AK	
Divers				767		
Participations ne donnant pas le contrôle	201	-	-	201		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				113	E	
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				14	W	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				19	Z	
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				55		
Total des capitaux propres	23 673	(627)	627	23 673		
Total du passif et des capitaux propres	501 357	(317)	446	501 486		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	20 751	19 910	18 773	18 886	19 147	18 878	18 014	17 610	17 496
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416	19 668	19 199	18 720
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	25 949	25 154	23 861	23 964	24 538	24 273	23 591	23 347	23 281
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	173 902	170 333	168 161	168 688	163 867	161 845	154 328	156 118	155 148
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,9 %	11,7 %	11,2 %	11,2 %	11,7 %	11,7 %	11,7 %	11,3 %	11,3 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,0 %	12,8 %	12,2 %	12,2 %	12,6 %	12,6 %	12,7 %	12,3 %	12,1 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,9 %	14,8 %	14,2 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	14,9 %	15,0 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 octobre 2016, CIBC Re avait des actifs de 203 M\$, des passifs de (235) M\$ et des capitaux propres de 438 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 114 M\$, des passifs de (75) M\$ et des capitaux propres de 189 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 13 912 M\$ (13 627 M\$ au troisième trimestre de 2016) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	48	23	18	20	8	2	7	13	27
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	(15)	(46)	(2)	-	-	-	(5)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	(50)	(159)	(9)	-	-	-	(24)
Dividendes bruts (déduction)	(488)	(487)	(476)	(466)	(454)	(444)	(433)	(422)	(416)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	164	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	927	1 435	936	977	776	973	907	920	809
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(1)	(29)	37	(28)	(10)	(4)	(14)	(8)	15
Variations des autres éléments du résultat global									
Écarts de change	223	86	(632)	402	-	404	(259)	577	131
Placements disponibles à la vente	9	40	40	(22)	(86)	9	(52)	(35)	(1)
Couvertures de flux de trésorerie	(3)	8	3	(7)	6	2	15	(27)	-
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	55	(148)	(11)	(286)	240	221	257	(344)	(7)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(56)	288	85	(132)	(39)	(236)	(16)	(124)	(50)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(27)	(63)	20	(92)	(48)	(73)	-	28	(1)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	(14)	43	18	(55)	(2)	-	11	2	(9)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(41)	(5)	14	261	(151)	(134)	(5)	(9)	27
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	241	23	(63)
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	188	(188)	-
Ajustements de valeurs prudentiels	(1)	(5)	(4)	(9)	6	(5)	9	(8)	-
Divers	8	(6)	(15)	10	6	7	(23)	28	21
Solde de clôture	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940
Emissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	-	-	-	-	-	-	300	300	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	(331)	(300)	(250)
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	(173)	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	1	-	(2)	1	(5)	11	(22)	45	3
Solde de clôture	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693
Total des fonds propres de première catégorie	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771	17 300
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	1 000	-	-	-	-	1 000
Rachats d'instruments de fonds propres ²	-	-	-	(1 500)	-	-	(447)	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	(451)	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(32)	48	(36)	23	25	(44)	127	15	(2)
Solde de clôture	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689
Total des fonds propres	25 083	24 311	23 083	23 153	23 434	23 173	22 484	22 024	21 989

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, une tranche de 653 M\$ à 4,1 % d'un montant total de 1,1 G\$, échéant le 30 avril 2020 et rachetée au deuxième trimestre de 2015 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de deuxième catégorie.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15
Expositions au bilan								
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	437 179	426 904	411 069	409 667	401 111	394 020	368 210	365 531
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(2 677)	(2 581)	(2 851)	(2 971)	(2 592)	(2 483)	(2 175)	(2 424)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	434 502	424 323	408 218	406 696	398 519	391 537	366 035	363 107
Expositions sur dérivés								
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	6 418	7 065	6 634	7 923	6 225	7 677	6 086	11 195
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	14 406	14 668	13 964	13 393	13 260	12 187	12 523	12 553
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 667)	(5 450)	(5 280)	(6 267)	(4 980)	(4 664)	(5 095)	(4 648)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	216	356	239	397	991	511	24 955	17 927
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(22)	(154)	(25)	(169)	(764)	(295)	(24 762)	(17 730)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	15 351	16 485	15 532	15 277	14 732	15 416	13 707	19 297
Expositions sur opérations de financement par titres								
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	33 810	36 460	35 722	34 811	33 334	31 350	41 775	38 019
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 772	1 135	860	1 005	1 167	1 100	1 488	973
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	35 582	37 595	36 582	35 816	34 501	32 450	43 263	38 992
Autres expositions hors bilan								
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	212 888	208 903	203 249	204 266	198 437	194 778	188 081	184 476
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(152 187)	(149 527)	(146 151)	(145 416)	(142 685)	(139 884)	(136 129)	(133 090)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894	51 952	51 386
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire								
20 Fonds propres de première catégorie	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416	19 668	19 199
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297	474 957	472 782
Ratios de levier – Méthode transitoire								
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,1 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)								
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771
24 (Ajustements réglementaires)	(3 333)	(3 188)	(3 443)	(3 573)	(3 544)	(3 305)	(2 856)	(3 269)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	545 480	537 172	516 838	516 037	502 552	493 475	474 276	471 937
26 Ratio de levier – Méthode tout compris	4,0 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	501 357	494 490	478 144	479 032	463 309	457 842	439 203	445 223
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	129	165	130	132	228	252	285	264
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(12 412)	(12 067)	(13 209)	(16 662)	(11 609)	(14 614)	(13 040)	(19 828)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	1 772	1 135	860	1 005	1 167	1 100	1 488	973
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894	51 952	51 386
7 Autres ajustements	(5 411)	(5 320)	(5 593)	(5 718)	(5 343)	(5 177)	(4 931)	(5 236)
8 Expositions du ratio de levier	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297	474 957	472 782

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	
	Exigences minimales relatives au total APR des fonds propres ²				APR (méthode tout compris ¹)					
Risque de crédit										
<u>Approche standard</u>										
Expositions aux entreprises	3 645	292	3 674	3 515	3 952	3 614	3 610	3 324	3 868	3 521
Expositions aux entités souveraines	780	62	658	627	690	753	762	679	600	510
Expositions aux banques	521	42	472	438	411	327	278	283	277	275
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 181	174	2 144	2 075	2 373	2 213	2 241	2 078	2 207	1 959
Autres expositions associées au commerce de détail	667	53	647	616	695	649	641	622	669	598
Portefeuille de négociation	123	10	105	70	67	10	1	1	15	12
	7 917	633	7 700	7 341	8 188	7 566	7 533	6 987	7 636	6 875
<u>Approche NI avancée</u>										
Expositions aux entreprises	64 856	5 188	65 185	64 496	63 157	58 917	57 054	53 858	52 962	50 425
Expositions aux entités souveraines ³	2 185	175	2 245	2 150	2 187	2 081	1 732	1 569	1 681	1 628
Expositions aux banques	3 526	282	3 753	3 602	3 950	4 088	4 192	3 643	3 410	3 300
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	12 115	969	11 497	10 483	10 242	10 477	10 409	9 697	9 048	9 253
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	17 512	1 401	17 200	16 839	16 961	16 106	16 033	15 840	15 764	15 455
Autres expositions associées au commerce de détail	7 813	625	7 738	7 596	7 334	7 272	7 462	6 739	6 590	6 486
Capitaux propres	705	56	693	717	726	725	763	719	801	713
Portefeuille de négociation	3 576	286	3 387	3 301	3 213	2 930	3 148	2 437	3 231	2 074
Titrisations	2 218	177	2 290	1 981	2 108	2 011	2 063	2 046	2 096	1 887
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 860	549	6 830	6 660	6 582	6 266	6 161	5 782	5 723	5 456
	121 366	9 708	120 818	117 825	116 460	110 873	109 017	102 330	101 306	96 677
Autres APR de crédit	10 815	865	11 276	12 539	12 785	12 381	12 153	11 923	11 883	14 940
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	140 098	11 206	139 794	137 705	137 433	130 820	128 703	121 240	120 825	118 492
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)										
Valeur à risque (VAR)	881	70	911	1 346	790	719	719	896	813	678
VAR en situation de crise	1 623	130	1 729	2 019	1 978	2 051	2 075	2 581	2 051	1 759
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 624	130	1 209	1 134	1 295	1 606	1 586	2 111	1 765	1 582
Titrisation et autres	47	4	86	15	27	32	42	20	124	27
Total du risque de marché	4 175	334	3 935	4 514	4 090	4 408	4 422	5 608	4 753	4 046
Risque opérationnel	21 746	1 740	21 327	20 202	18 180	18 194	18 139	18 073	18 303	17 320
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	A 166 019	13 280	165 056	162 421	159 703	153 422	151 264	144 921	143 881	139 858
<u>Ajustements liés aux REC ⁴</u>										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B 2 977	238	3 021	2 998	2 880	2 685	2 625	2 030	2 673	1 392
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C 3 303	264	3 351	3 325	3 196	2 979	2 912	2 252	2 966	1 588
Total de l'APR	D 3 582	287	3 634	3 606	3 466	3 230	3 158	2 443	3 216	1 881
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B 168 996	13 518	168 077	165 419	162 583	156 107	153 889	146 951	146 554	141 250
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C 169 322	13 544	168 407	165 746	162 899	156 401	154 176	147 173	146 847	141 446
APR aux fins du total des fonds propres	A+D 169 601	13 567	168 690	166 027	163 169	156 652	154 422	147 364	147 097	141 739

- « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.
- Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T4/16 vs T3/16		T3/16 vs T2/16		T2/16 vs T1/16		T1/16 vs T4/15	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	142 815	8 684	140 703	8 653	140 313	8 494	133 505	7 898
Taille du portefeuille ³	2 604	419	2 942	383	4 485	171	3 425	429
Qualité du portefeuille ⁴	(1 507)	(160)	(542)	(217)	2 023	200	1 805	(231)
Mises à jour du modèle ⁵	(169)	-	(33)	-	(609)	-	(789)	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	(1 712)	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	981	63	1 574	88	(4 887)	(291)	2 897	184
Divers	(1 649)	(145)	(117)	(223)	(622)	79	(530)	214
Solde à la fin de la période ⁷	143 075	8 861	142 815	8 684	140 703	8 653	140 313	8 494

	T4/16 vs T3/16	T3/16 vs T2/16	T2/16 vs T1/16	T1/16 vs T4/15
Risque de marché				
Solde au début de la période	3 935	4 514	4 090	4 408
Variations des niveaux de risque ⁸	347	(564)	204	(255)
Mises à jour du modèle ⁵	(46)	-	-	-
Méthode et politique ⁶	-	5	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	(61)	(20)	220	(63)
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 175	3 935	4 514	4 090

	T4/16 vs T3/16	T3/16 vs T2/16	T2/16 vs T1/16	T1/16 vs T4/15
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	21 327	20 202	18 180	18 194
Variations des niveaux de risque ⁹	419	62	673	-
Méthode et politique ⁶	-	1 063	1 349	(14)
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	21 746	21 327	20 202	18 180

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 2 977 M\$ (3 021 M\$ au troisième trimestre de 2016) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T4/16		T3/16		T2/16		T1/16		T4/15		T3/15		T2/15		T1/15	
	Approche NI avancée	Approche standard														
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	72 807	3 370	72 146	3 126	69 382	3 086	68 379	3 467	64 578	3 190	62 323	3 277	58 330	3 058	57 802	3 322
Engagements non utilisés	36 845	145	37 054	86	36 304	86	38 239	135	37 496	112	36 337	140	35 665	130	35 039	406
Transactions assimilées à des mises en pension	53 644	33	51 372	10	49 798	14	35 900	3	31 447	12	26 617	10	34 404	14	29 591	36
Divers – hors bilan	18 350	229	15 175	440	13 336	443	10 585	504	15 694	462	14 978	354	14 315	331	11 931	337
Dérivés de gré à gré	9 001	-	8 180	-	7 870	-	8 257	-	7 481	-	8 489	-	7 002	-	9 235	-
	190 647	3 777	183 927	3 662	176 690	3 629	161 360	4 109	156 696	3 776	148 744	3 781	149 716	3 533	143 598	4 101
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	44 055	4 773	38 454	4 740	36 908	4 498	38 940	5 167	37 498	5 204	36 560	5 243	22 705	4 720	22 606	4 931
Engagements non utilisés	4 670	-	4 830	-	4 817	-	4 779	-	4 812	-	4 480	-	5 018	-	4 868	-
Transactions assimilées à des mises en pension	10 020	-	6 522	-	7 588	-	5 699	-	7 410	-	6 059	-	9 830	-	6 416	-
Divers – hors bilan	753	-	803	-	759	-	742	-	884	-	735	-	582	-	561	-
Dérivés de gré à gré	3 581	-	3 893	-	3 855	-	4 559	-	3 666	-	4 365	-	2 370	-	4 049	-
	63 079	4 773	54 502	4 740	53 927	4 498	54 719	5 167	54 270	5 204	52 199	5 243	40 505	4 720	38 500	4 931
Expositions aux banques																
Montants utilisés	10 715	1 940	13 894	1 847	11 488	1 717	13 081	1 778	12 889	1 374	12 991	1 277	11 325	1 172	10 150	1 171
Engagements non utilisés	1 011	-	1 036	-	889	-	1 002	-	877	-	828	-	976	-	976	-
Transactions assimilées à des mises en pension	22 720	-	22 386	-	22 741	-	30 807	-	33 800	-	37 011	-	34 698	-	34 055	2
Divers – hors bilan	62 107	-	59 315	-	59 184	-	58 833	-	61 022	-	68 321	-	68 572	-	66 980	-
Dérivés de gré à gré	6 005	167	5 900	211	5 304	56	5 759	168	5 153	26	4 895	14	5 137	12	7 219	32
	102 558	2 107	102 531	2 058	99 606	1 773	109 482	1 946	113 741	1 400	124 046	1 291	120 708	1 184	119 380	1 205
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	356 284	10 657	340 960	10 460	330 223	9 900	325 561	11 222	324 707	10 380	324 989	10 315	310 929	9 437	301 478	10 237
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-	60 966	-	69 730	-	62 203	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	280 021	10 657	269 943	10 460	258 577	9 900	263 138	11 222	260 300	10 380	264 023	10 315	241 199	9 437	239 275	10 237
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	201 580	2 645	195 464	2 579	189 218	2 474	185 953	2 802	182 779	2 602	178 772	2 609	175 255	2 419	173 451	2 561
Engagements non utilisés	18 375	-	24 050	-	22 743	-	21 176	-	21 396	-	21 015	-	22 907	-	21 429	-
	219 955	2 645	219 514	2 579	211 961	2 474	207 129	2 802	204 175	2 602	199 787	2 609	198 162	2 419	194 880	2 561
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	21 597	-	21 139	-	20 661	-	20 596	-	20 435	-	20 099	-	19 726	-	19 519	-
Engagements non utilisés	47 140	-	46 887	-	46 545	-	45 956	-	44 983	-	44 772	-	46 662	-	46 277	-
Divers – hors bilan	319	-	308	-	281	-	265	-	304	-	303	-	284	-	249	-
	69 056	-	68 334	-	67 487	-	66 817	-	65 722	-	65 174	-	66 672	-	66 045	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	9 671	794	9 616	766	9 490	726	9 221	813	9 268	762	9 361	751	9 184	731	8 890	778
Engagements non utilisés	2 026	26	1 999	26	1 975	25	1 910	27	1 888	26	1 839	26	1 588	24	1 588	25
Divers – hors bilan	32	-	32	-	32	-	38	-	36	-	36	-	37	-	44	-
	11 729	820	11 647	792	11 497	751	11 169	840	11 192	788	11 236	777	10 809	755	10 522	803
Total des portefeuilles de détail	300 740	3 465	299 495	3 371	290 945	3 225	285 115	3 642	281 089	3 390	276 197	3 386	275 643	3 174	271 447	3 364
Expositions liées aux titrisations	18 863	-	18 748	-	17 577	-	18 868	-	15 876	-	15 937	-	14 968	-	15 531	-
Expositions brutes au risque de crédit	675 887	14 122	659 203	13 831	638 745	13 125	629 544	14 864	621 672	13 770	617 123	13 701	601 540	12 611	588 456	13 601
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-	60 966	-	69 730	-	62 203	-
Expositions nettes au risque de crédit	599 624	14 122	588 186	13 831	567 099	13 125	567 121	14 864	557 265	13 770	556 157	13 701	531 810	12 611	526 253	13 601

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	75 116	74 422	70 482	70 148	63 894	58 604	55 082	57 669	54 544
Engagements non utilisés	32 082	32 578	31 863	32 279	32 085	30 871	30 930	30 171	30 552
Transactions assimilées à des mises en pension	7 497	4 336	4 430	5 369	3 227	3 497	4 823	4 053	2 671
Divers – hors bilan	54 925	49 518	46 711	44 658	51 269	54 703	55 576	56 712	48 962
Dérivés de gré à gré	8 887	8 722	8 424	10 610	9 050	10 870	8 030	12 778	6 589
	178 507	169 576	161 910	163 064	159 525	158 545	154 441	161 383	143 318
États-Unis									
Montants utilisés	38 792	37 999	35 069	38 836	41 846	43 365	28 392	24 773	22 699
Engagements non utilisés	7 923	7 937	7 556	8 355	7 589	7 407	7 633	7 969	6 875
Transactions assimilées à des mises en pension	1 675	4 181	3 342	4 007	4 323	4 562	3 614	3 244	2 910
Divers – hors bilan	21 077	20 510	19 007	20 097	20 541	23 303	20 028	15 957	15 698
Dérivés de gré à gré	3 885	3 077	2 649	2 352	2 386	2 226	2 271	1 907	1 670
	73 352	73 704	67 623	73 647	76 685	80 863	61 938	53 850	49 852
Europe									
Montants utilisés	5 244	4 602	4 497	5 119	3 882	4 099	3 799	2 985	2 707
Engagements non utilisés	1 725	1 661	1 674	2 539	2 587	2 531	2 066	1 595	1 708
Transactions assimilées à des mises en pension	460	572	485	451	496	478	575	473	270
Divers – hors bilan	4 717	4 761	7 052	4 855	5 082	5 553	7 291	6 510	3 420
Dérivés de gré à gré	3 687	3 726	3 694	4 007	3 642	3 127	3 030	4 416	3 111
	15 833	15 322	17 402	16 971	15 689	15 788	16 761	15 979	11 216
Autres pays									
Montants utilisés	8 425	7 471	7 730	6 297	5 343	5 806	5 087	5 131	4 543
Engagements non utilisés	796	744	917	847	924	836	1 030	1 148	1 020
Transactions assimilées à des mises en pension	489	174	224	156	204	184	190	89	133
Divers – hors bilan	491	504	509	550	708	475	574	293	524
Dérivés de gré à gré	2 128	2 448	2 262	1 606	1 222	1 526	1 178	1 402	1 256
	12 329	11 341	11 642	9 456	8 401	8 827	8 059	8 063	7 476
	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	57 633	55 488	50 532	47 050	47 455	48 044	45 367	42 823	34 654
1 an à 3 ans	46 676	44 333	42 794	43 718	41 773	39 223	36 976	37 537	35 826
3 ans à 5 ans	36 411	36 344	36 729	37 930	36 547	35 775	35 217	34 690	31 806
Plus de 5 ans	2 108	1 638	1 272	1 447	1 454	1 210	989	1 226	936
	142 828	137 803	131 327	130 145	127 229	124 252	118 549	116 276	103 222
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	15 277	14 571	13 966	15 493	20 291	29 199	18 566	15 757	13 997
1 an à 3 ans	16 886	15 951	15 129	16 780	15 559	10 932	6 692	7 430	5 959
3 ans à 5 ans	20 131	16 302	16 196	15 175	9 802	4 719	5 435	8 834	7 935
Plus de 5 ans	1 504	1 581	1 545	1 939	1 607	1 564	673	803	719
	53 798	48 405	46 836	49 387	47 259	46 414	31 366	32 824	28 610
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	69 199	67 043	67 425	69 690	72 018	79 922	78 454	77 851	69 453
1 an à 3 ans	9 042	8 787	10 504	11 174	9 414	9 442	9 430	8 611	6 992
3 ans à 5 ans	4 627	7 396	1 573	1 710	3 354	2 997	1 940	2 028	2 109
Plus de 5 ans	527	509	912	1 032	1 026	996	1 460	1 685	1 476
	83 395	83 735	80 414	83 606	85 812	93 357	91 284	90 175	80 030
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	69 027	75 233	75 821	76 395	80 552	79 913	78 995	71 987	69 029
1 an à 3 ans	78 550	71 028	62 362	57 985	54 158	55 112	57 629	63 986	68 559
3 ans à 5 ans	70 880	71 746	72 266	71 271	68 117	63 600	60 341	57 612	54 480
Plus de 5 ans	1 498	1 507	1 512	1 478	1 348	1 162	1 197	1 295	1 472
	219 955	219 514	211 961	207 129	204 175	199 787	198 162	194 880	193 540
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174	66 672	66 045	64 681
	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174	66 672	66 045	64 681
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	11 242	11 204	11 092	10 785	10 813	10 804	10 344	10 096	9 933
1 an à 3 ans	180	210	210	211	214	271	301	261	278
3 ans à 5 ans	130	116	109	104	108	108	109	109	108
Plus de 5 ans	177	117	86	69	57	53	55	56	57
	11 729	11 647	11 497	11 169	11 192	11 236	10 809	10 522	10 376
Total des portefeuilles de détail	300 740	299 495	290 945	285 115	281 089	276 197	275 643	271 447	268 597
Total des expositions au risque de crédit	580 761	569 438	549 522	548 253	541 389	540 220	516 842	510 722	480 459

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T4/16			Montant de l'équivalent crédit ¹	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13	-	13	32	2	22	14	-	8	28	10	10	4	
Swaps	11 501	737	12 238	5 075	915	1 100	926	1 013	884	851	758	960	637	
Options achetées	181	8	189	36	13	21	20	15	26	16	18	14	10	
	11 695	745	12 440	5 143	930	1 143	960	1 028	918	895	786	984	651	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	72	2	1	1	2	3	2	1	3	2	
Total des dérivés de taux d'intérêt	11 695	745	12 440	5 215	932	1 144	961	1 030	921	897	787	987	653	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	3 693	228	3 921	3 356	900	732	874	911	668	814	637	1 010	528	
Swaps	5 914	2 347	8 261	3 734	673	653	603	653	656	600	478	571	497	
Options achetées	310	-	310	358	123	144	217	222	173	230	158	260	108	
	9 917	2 575	12 492	7 448	1 696	1 529	1 694	1 786	1 497	1 644	1 273	1 841	1 133	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	141	1	142	146	7	8	9	12	14	18	44	41	46	
Swaps sur défaillance – protection vendue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	6	18	
	141	1	142	146	7	8	9	12	14	18	53	47	64	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	385	3	388	1 912	379	300	306	254	254	235	201	219	141	
Dérivés négociés en Bourse	742	-	742	1 648	49	45	45	32	36	14	17	16	16	
	1 127	3	1 130	3 560	428	345	351	286	290	249	218	235	157	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	32	-	32	30	17	15	10	6	6	7	7	8	2	
Dérivés négociés en Bourse	38	-	38	4	-	-	5	3	8	2	-	-	1	
	70	-	70	34	17	15	15	9	14	9	7	8	3	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	1 365	-	1 365	2 254	1 025	888	743	524	616	682	442	526	438	
Dérivés négociés en Bourse	123	-	123	969	39	43	64	68	77	30	30	30	44	
	1 488	-	1 488	3 223	1 064	931	807	592	693	712	472	556	482	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					286	225	443	437	347	440	350	343	281	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 977	3 021	2 998	2 880	2 685	2 625	2 030	2 673	1 392	
Total des dérivés avant la compensation	24 438	3 324	27 762	19 626	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	5 190	6 690	4 165	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²				(17 965)										
Total des dérivés				9 797	19 626	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	5 190	6 690	4 165

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 3 940 M\$ (4 032 M\$ au troisième trimestre de 2016). Les garanties sont composées de liquidités de 2 683 M\$ (2 622 M\$ au troisième trimestre de 2016) et de titres du gouvernement de 1 257 M\$ (1 410 M\$ au troisième trimestre de 2016).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T4/16						T3/16							
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																		
10	0,03 %-0,03 %		AAA	Aaa	2 092	47	71	0,02	16	4	83	1 755	12	78	0,02	15	4	78
21	0,03 %-0,03 %		AA+	Aa1	486	272	64	0,03	20	5	27	511	270	67	0,03	20	5	27
24	0,04 %-0,05 %		AA	Aa2	6 717	764	65	0,04	7	104	1	11 248	800	67	0,04	7	1	150
27	0,05 %-0,06 %		AA-	Aa3	10 783	1 095	64	0,05	13	4	381	1 956	1 281	67	0,05	44	15	296
31	0,07 %-0,09 %		A+	A1	3 943	1 564	65	0,08	34	20	781	4 527	1 416	67	0,08	38	21	942
34	0,09 %-0,12 %		A	A2	5 966	2 563	66	0,10	38	25	1 473	5 244	2 378	68	0,10	41	27	1 416
37	0,13 %-0,16 %		A-	A3	11 001	6 011	65	0,13	40	33	3 578	11 923	5 836	67	0,13	41	32	3 817
41	0,15 %-0,22 %		BBB+	Baa1	19 020	10 077	66	0,17	43	41	7 781	17 928	9 950	68	0,17	43	41	7 356
44	0,19 %-0,30 %		BBB	Baa2	12 830	5 820	67	0,25	43	46	5 929	12 752	5 400	70	0,25	43	46	5 876
47	0,31 %-0,38 %		BBB-	Baa3	16 196	8 689	67	0,34	40	52	8 471	15 942	8 388	69	0,34	41	54	8 540
					89 034	36 902	66	0,17	34	32	28 608	83 786	35 731	68	0,18	36	34	28 498
De qualité inférieure																		
51	0,39 %-0,61 %		BB+	Ba1	13 072	5 885	54	0,53	36	56	7 325	12 598	5 327	58	0,53	36	56	7 108
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	13 883	6 981	54	0,74	33	58	8 089	13 097	6 591	59	0,74	34	60	7 849
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	10 187	4 496	56	1,34	34	71	7 219	10 282	4 200	60	1,35	34	71	7 269
61	1,93 %-3,69 %		B+	B1	6 899	2 634	57	2,19	32	72	4 956	7 217	2 736	60	2,21	31	70	5 059
64	3,70 %-7,27 %		B	B2	4 158	1 158	58	4,40	34	94	3 923	4 365	1 198	62	4,47	33	93	4 056
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	1 131	270	56	9,18	33	123	1 389	1 270	336	57	9,23	33	125	1 589
					49 330	21 424	55	1,51	34	67	32 901	48 829	20 388	59	1,59	34	67	32 930
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	981	536	52	18,26	32	159	1 562	1 286	579	57	17,99	25	124	1 594
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	59	6	43	17,03	37	178	104	95	6	46	17,03	33	158	149
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	929	480	52	33,14	24	126	1 169	838	325	56	33,29	21	115	963
					1 969	1 022	52	25,25	28	144	2 835	2 219	910	57	23,73	24	122	2 706
Défaut																		
90	100,00 %		D	C	803	25	56	100,00	28	193	1 546	843	35	48	100,00	35	208	1 753
					803	25	56	100,00	28	193	1 546	843	35	48	100,00	35	208	1 753
					141 136	59 373	62	1,56	34	47	65 890	135 677	57 064	65	1,69	35	49	65 887
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00	0,01 %-0,015 %		AAA	Aaa	29 710	187	65	0,01	5	1	249	25 197	187	67	0,01	5	1	190
10	0,016 %-0,025 %		AAA	Aaa	12 993	1 379	64	0,02	14	3	401	11 908	1 080	67	0,02	14	3	362
21	0,016 %-0,025 %		AA+	Aa1	3 895	1 481	63	0,02	11	2	84	4 282	1 568	66	0,02	13	2	89
24	0,016 %-0,025 %		AA	Aa2	1 978	413	67	0,02	39	7	146	1 474	313	75	0,02	39	9	129
27	0,026 %-0,035 %		AA-	Aa3	1 283	1 183	67	0,03	17	5	63	1 343	1 213	69	0,03	19	6	74
31	0,036 %-0,05 %		A+	A1	1 008	795	68	0,04	23	7	74	1 054	758	69	0,04	22	7	75
34	0,06 %-0,065 %		A	A2	938	698	66	0,05	16	7	62	1 048	735	70	0,05	19	7	74
37	0,066 %-0,08 %		A-	A3	332	313	67	0,09	16	11	37	405	406	68	0,09	21	12	51
41	0,09 %-0,16 %		BBB+	Baa1	613	435	66	0,15	15	11	66	863	631	68	0,15	25	25	214
44	0,16 %-0,26 %		BBB	Baa2	116	35	71	0,25	49	45	52	136	34	80	0,25	46	39	53
47	0,27 %-0,42 %		BBB-	Baa3	150	60	73	0,35	41	50	75	101	39	81	0,35	52	65	66
					53 016	6 979	66	0,02	10	2	1 309	47 811	6 964	68	0,02	11	3	1 377
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %		BB+	Ba1	38	29	56	0,55	51	77	29	36	38	62	0,55	42	57	20
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	714	179	36	0,76	4	6	41	525	116	40	0,76	6	8	42
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	14	4	66	1,45	21	45	6	16	3	71	1,45	26	56	9
61	1,93 %-3,99 %		B+	B1	4	-	-	2,54	22	58	2	4	-	-	2,54	22	58	2
64	4,00 %-7,27 %		B	B2	6	-	-	6,23	32	116	7	5	-	-	6,23	31	114	6
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	2	-	-	9,77	80	389	6	2	-	-	9,77	79	387	6
					778	212	39	0,83	7	12	91	588	157	46	0,85	9	15	85
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	2	-	-	17,03	94	482	11	3	-	-	17,03	89	409	12
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	2	3	67	17,03	25	119	2	2	3	69	17,03	25	128	2
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	4	3	67	17,03	65	325	13	5	3	70	17,03	64	300	14
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					53 798	7 194	65	0,03	10	3	1 413	48 404	7 124	68	0,03	11	3	1 476

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T4/16						T3/16							
			ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Expositions aux banques																
De première qualité																
10	AAA	Aaa	2 002	-	-	0,02	19	5	95	5 233	-	-	0,01	10	2	130
21	AA+	Aa1	42	82	-	0,03	22	8	3	21	86	-	0,04	41	14	3
24	AA	Aa2	33 810	-	-	0,04	7	1	431	31 882	-	-	0,04	7	1	430
27	AA-	Aa3	4 833	-	-	0,05	21	8	372	10 093	-	-	0,05	16	4	434
31	A+	A1	12 122	50	65	0,08	20	8	957	9 932	50	68	0,08	18	7	709
34	A	A2	13 543	72	65	0,10	7	4	524	9 416	71	67	0,10	10	6	537
37	A-	A3	7 619	497	64	0,13	14	8	602	8 112	447	67	0,13	14	9	711
41	BBB+	Baa1	5 334	232	65	0,17	12	10	532	2 955	280	67	0,17	15	11	313
44	BBB	Baa2	1 193	624	64	0,25	12	10	118	3 354	624	67	0,25	12	11	371
47	BBB-	Baa3	1 195	12	97	0,35	14	17	202	758	-	-	0,35	19	21	163
			81 693	1 569	61	0,08	11	5	3 836	81 756	1 558	63	0,08	11	5	3 801
De qualité inférieure																
51	BB+	Ba1	383	81	54	0,55	26	34	129	148	78	59	0,55	39	57	84
54	BB	Ba2	651	1	59	0,76	14	22	141	601	1	65	0,76	13	18	108
57	BB-	Ba3	89	-	-	1,45	28	61	54	358	1	66	1,45	27	57	204
61	B+	B1	172	8	53	2,54	14	38	66	162	1	74	2,54	11	25	41
64	B	B2	403	-	-	6,23	14	50	201	709	3	64	6,23	17	61	434
67	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			1 698	90	54	2,23	17	35	591	1 978	84	59	2,98	19	44	871
Liste de surveillance																
70	CCC+	Caa1	1	-	-	17,03	23	109	1	-	-	-	-	-	-	-
75	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	17,03	12	53	-
80	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			1	-	-	17,03	15	70	1	1	-	-	17,03	16	73	-
Défaut																
90	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			83 392	1 659	61	0,12	11	5	4 428	83 735	1 642	63	0,15	11	6	4 672
			278 326	68 226	62	0,83	23	26	71 731	267 816	65 830	65	0,91	23	27	72 035
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																
Très bon profil			1 467	5	60	-	70	1 027	-	1 856	4	50	-	70	1 299	-
Bon profil			127	-	-	-	90	114	-	157	-	-	-	90	141	-
Profil satisfaisant			86	24	71	-	114	98	-	104	25	68	-	114	119	-
Profil faible			8	-	-	-	250	20	-	5	-	-	-	260	13	-
Défaut			7	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
			1 695	29	69	-	74	1 259	-	2 127	29	66	-	74	1 572	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements			280 021	68 255	62	-	26	72 990	-	269 943	65 859	65	-	27	73 607	-

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T2/16							T1/16						
					Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
					ECD	non utilisés						ECD	non utilisés					
De première qualité					1 111	-	-	0,02	24	7	79	2 286	-	-	0,01	13	3	74
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa		74	92	-	0,03	31	6	5	24	100	-	0,03	31	12	3
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1		33 704	-	-	0,04	6	1	385	32 189	-	-	0,04	6	1	388
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2		8 183	-	-	0,05	16	4	335	8 453	-	-	0,05	16	4	329
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3		11 722	-	-	0,08	13	5	640	11 014	-	-	0,08	13	6	642
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1		5 711	70	68	0,10	16	9	487	8 007	77	67	0,10	17	8	663
34	0,09 %-0,12 %	A	A2		7 659	228	67	0,13	12	8	619	9 606	230	67	0,13	14	8	794
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3		6 337	325	67	0,17	14	10	605	6 574	333	67	0,17	14	9	622
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1		3 063	541	67	0,25	13	12	375	2 447	642	67	0,25	13	11	281
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2		1 008	92	70	0,35	18	19	191	753	129	68	0,35	19	21	160
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3		78 572	1 348	63	0,08	11	5	3 721	81 353	1 511	63	0,08	11	5	3 956
De qualité inférieure					535	2	65	0,55	25	29	155	823	-	-	0,55	25	32	264
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1		486	1	70	0,76	17	25	121	713	-	-	0,76	19	28	201
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2		73	1	66	1,45	14	32	23	75	1	66	1,45	13	32	24
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3		156	1	74	2,54	12	26	41	242	2	73	2,54	8	19	46
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1		588	64	59	6,23	24	82	480	394	87	60	6,23	27	97	382
64	4,00 %-7,27 %	B	B2		2	-	-	9,77	5	23	-	2	-	-	9,77	27	101	2
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3		1 840	69	60	2,64	21	45	820	2 249	90	60	1,86	21	41	919
Liste de surveillance					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90	100,00 %	D	C		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					80 412	1 417	63	0,14	11	6	4 541	83 602	1 601	63	0,13	11	6	4 875
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)					255 959	64 737	65	1,03	23	28	70 603	255 393	67 743	65	0,80	23	26	65 815
Très bon profil					2 254	7	57	-	70	1 578	6 966	55	58	-	-	70	4 877	
Bon profil					206	-	-	-	90	185	539	4	-	-	90	485		
Profil satisfaisant					137	19	68	-	115	157	181	31	68	-	115	208		
Profil faible					16	-	-	-	244	39	54	-	-	-	252	136		
Défaut					5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					2 618	26	65	-	75	1 959	7 745	90	59	-	74	5 706		
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					258 577	64 763	65	-	28	72 562	263 138	67 833	65	-	27	71 521		

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/16								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	96 275	-	-	0,01	5	1	887	1	
	0,11 % - 0,20 %	397	-	-	0,18	22	21	83	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	701	-	-	0,26	20	22	155	-	
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,46	16	24	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	82	-	-	0,54	22	35	28	-	
		97 456	-	-	0,01	5	1	1 153	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	11 914	40 153	30	0,04	32	3	411	1	
	0,11 % - 0,20 %	5 485	5 970	92	0,14	24	7	403	2	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	525	1 531	34	0,30	35	19	97	1	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	275	913	30	0,53	31	25	70	-	
	1,01 % - 2,00 %	140	431	32	1,16	35	48	67	1	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	26	61	42	4,25	38	115	30	135	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	31	34	26,97	37	211	22	1	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		18 376	49 090	37	0,11	29	6	1 100	6	
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	55 276	s. o.	s. o.	0,06	21	3	1 822	7	
	0,11 % - 0,20 %	11 154	s. o.	s. o.	0,18	22	8	883	4	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	17 677	s. o.	s. o.	0,31	20	11	1 956	11	
	0,36 % - 0,50 %	282	s. o.	s. o.	0,42	22	15	42	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 709	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 330	10	
	1,01 % - 2,00 %	10 627	s. o.	s. o.	1,26	18	26	2 758	24	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 833	s. o.	s. o.	3,61	22	59	1 678	22	
	5,01 % - 10,00 %	30	s. o.	s. o.	7,49	20	78	24	69	
Haute	10,01 % - 99,99 %	343	s. o.	s. o.	32,52	23	129	441	26	
Défaut	100,00 %	192	s. o.	s. o.	100,00	26	42	81	56	
		104 123	s. o.	s. o.	0,67	21	11	11 015	160	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 612	35 662	77	0,04	91	2	670	9	
	0,11 % - 0,20 %	11 386	12 623	69	0,14	88	7	809	14	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	2 349	2 691	73	0,29	86	13	297	6	
	0,36 % - 0,50 %	4 213	3 890	62	0,38	83	15	629	13	
Faible	0,51 % - 1,00 %	4 218	3 785	63	0,62	90	23	989	23	
	1,01 % - 2,00 %	8 191	3 662	70	1,46	87	44	3 636	105	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 237	1 205	75	3,54	88	83	4 365	162	
	5,01 % - 10,00 %	2 459	617	89	6,86	89	131	3 218	149	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 347	439	79	29,92	89	209	2 809	355	
Défaut	100,00 %	44	-	-	100,00	83	205	90	34	
		69 056	64 574	73	1,44	89	25	17 512	870	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 350	1 547	64	0,07	68	13	170	1	
	0,11 % - 0,20 %	165	147	70	0,13	84	26	42	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	951	561	45	0,30	81	42	403	2	
	0,36 % - 0,50 %	394	281	55	0,40	77	49	191	1	
Faible	0,51 % - 1,00 %	855	361	48	0,69	76	65	555	4	
	1,01 % - 2,00 %	4 883	187	57	1,32	50	57	2 792	34	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 929	80	57	3,37	83	117	2 251	54	
	5,01 % - 10,00 %	477	74	65	7,54	83	130	619	30	
Haute	10,01 % - 99,99 %	672	25	60	44,03	41	85	572	79	
Défaut	100,00 %	53	-	-	100,00	82	411	218	31	
		11 729	3 489	58	4,48	64	67	7 813	236	
		300 740	117 153	58	0,75	34	13	38 593	1 273	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/16								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada	Tranches de PD	ECD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	99 816	-	-	0,01	5	1	952	1	
	0,11 % - 0,20 %	38	-	-	0,14	22	17	7	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	12	-	-	0,25	23	25	3	-	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,42	22	32	-	-	
		99 866	-	-	0,01	5	1	962	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 604	39 094	42	0,03	23	2	374	1	
	0,11 % - 0,20 %	6 323	8 797	93	0,14	23	7	446	2	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	19	44	43	0,25	24	12	2	-	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	507	1 129	45	0,56	23	20	100	1	
	1,01 % - 2,00 %	215	326	66	1,26	23	34	73	1	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	368	826	45	2,43	23	50	182	2	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	14	22	65	15,06	24	126	18	1	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	172	
		24 050	48 238	50	0,13	23	5	1 195	8	
									5	
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	43 705	s. o.	s. o.	0,06	18	3	1 218	5	
	0,11 % - 0,20 %	17 234	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 243	6	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	13 010	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 291	7	
	0,36 % - 0,50 %	264	s. o.	s. o.	0,41	22	15	39	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 899	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 366	10	
	1,01 % - 2,00 %	12 398	s. o.	s. o.	1,23	19	27	3 304	28	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 514	s. o.	s. o.	3,49	20	54	1 357	17	
	5,01 % - 10,00 %	32	s. o.	s. o.	7,80	18	74	23	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	367	s. o.	s. o.	28,90	21	110	405	22	
Défaut	100,00 %	175	s. o.	s. o.	100,00	22	32	56	54	
		95 598	s. o.	s. o.	0,69	19	11	10 302	149	
									13	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 065	38 437	76	0,04	91	3	817	12	
	0,11 % - 0,20 %	8 415	9 082	73	0,14	85	7	589	10	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 287	3 567	69	0,27	89	12	395	8	
	0,36 % - 0,50 %	3 291	3 085	64	0,38	79	14	470	10	
Faible	0,51 % - 1,00 %	4 213	3 865	63	0,62	90	23	987	23	
	1,01 % - 2,00 %	8 117	3 737	70	1,47	87	44	3 605	104	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 154	1 237	75	3,53	88	83	4 294	159	
	5,01 % - 10,00 %	2 430	614	90	6,89	90	132	3 203	149	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 319	440	78	29,20	89	209	2 758	341	
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	83	191	82	34	
		68 334	64 064	74	1,42	89	25	17 200	850	
									41	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 349	1 541	65	0,07	68	13	171	1	
	0,11 % - 0,20 %	153	137	70	0,13	84	26	39	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	955	575	45	0,30	81	43	408	2	
	0,36 % - 0,50 %	376	256	56	0,40	76	48	180	1	
Faible	0,51 % - 1,00 %	851	351	49	0,69	77	65	554	4	
	1,01 % - 2,00 %	4 800	193	56	1,32	49	56	2 698	32	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 980	78	56	3,36	83	117	2 308	55	
	5,01 % - 10,00 %	476	77	64	7,54	83	131	622	30	
Haute	10,01 % - 99,99 %	656	228	60	44,63	41	84	554	79	
Défaut	100,00 %	51	-	-	100,00	82	403	205	30	
		11 647	3 436	58	4,47	64	66	7 739	234	
		299 495	115 738	63	0,73	33	12	37 398	1 242	
									18	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/16								
		Montants notionnels des engagements ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions non utilisés	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 560	-	-	0,01	5	1	978	1	
	0,11 % - 0,20 %	36	-	-	0,14	22	18	6	18	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	10	-	-	0,25	22	24	2	25	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,44	14	21	-	22	
		102 606	-	-	0,01	5	1	986	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 070	37 834	42	0,03	23	2	362	2	
	0,11 % - 0,20 %	5 707	6 168	93	0,14	23	7	402	7	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	16	36	43	0,25	24	12	2	12	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	419	937	45	0,56	24	20	83	22	
	1,01 % - 2,00 %	188	266	71	1,24	23	34	63	37	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	332	744	45	2,43	23	50	165	57	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	12	17	67	15,14	24	124	14	169	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		22 744	46 002	49	0,12	23	5	1 091	5	
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	39 433	s. o.	s. o.	0,06	19	3	1 124	3	
	0,11 % - 0,20 %	16 887	s. o.	s. o.	0,16	22	7	1 244	8	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	11 219	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 149	11	
	0,36 % - 0,50 %	345	s. o.	s. o.	0,41	22	15	51	16	
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 089	s. o.	s. o.	0,78	22	24	1 435	26	
	1,01 % - 2,00 %	9 790	s. o.	s. o.	1,23	19	27	2 681	30	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 347	s. o.	s. o.	3,38	21	55	1 297	64	
	5,01 % - 10,00 %	34	s. o.	s. o.	7,94	18	71	24	88	
Haute	10,01 % - 99,99 %	289	s. o.	s. o.	27,57	21	113	326	183	
Défaut	100,00 %	178	s. o.	s. o.	100,00	23	35	61	417	
		86 611	s. o.	s. o.	0,68	20	11	9 392	13	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 110	38 807	76	0,04	91	3	826	3	
	0,11 % - 0,20 %	8 143	8 786	73	0,14	85	7	565	8	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 330	3 570	68	0,27	89	12	405	15	
	0,36 % - 0,50 %	3 227	3 028	64	0,38	79	14	459	18	
Faible	0,51 % - 1,00 %	3 968	3 544	63	0,64	89	24	945	31	
	1,01 % - 2,00 %	7 824	3 520	70	1,47	87	44	3 478	60	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 202	1 196	76	3,52	89	83	4 334	122	
	5,01 % - 10,00 %	2 418	582	91	6,90	90	132	3 198	209	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 218	378	80	29,48	89	210	2 556	537	
Défaut	100,00 %	47	-	-	100,00	84	155	73	1 183	
		67 487	63 411	74	1,40	89	25	16 839	40	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 342	1 536	65	0,07	68	13	169	13	
	0,11 % - 0,20 %	140	127	69	0,13	84	26	36	27	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	954	570	45	0,30	82	43	411	46	
	0,36 % - 0,50 %	360	243	55	0,40	76	48	173	52	
Faible	0,51 % - 1,00 %	838	342	48	0,69	78	66	553	73	
	1,01 % - 2,00 %	4 716	188	56	1,31	48	55	2 605	64	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 977	74	57	3,37	84	117	2 310	152	
	5,01 % - 10,00 %	478	75	64	7,53	83	130	621	208	
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	236	61	44,79	41	86	548	231	
Défaut	100,00 %	52	-	-	100,00	82	330	171	1 149	
		11 497	3 391	58	4,46	64	66	7 597	91	
		290 945	112 804	63	0,72	33	12	35 905	18	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/16								
		Montants notionnels des engagements non utilisés ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 164	-	-	0,01	5	1	977	1	1
	0,11 % - 0,20 %	39	-	-	0,14	22	18	7	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	11	-	-	0,25	23	25	3	-	25
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,40	25	34	-	-	35
		103 214	-	-	0,01	5	1	987	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 533	36 550	42	0,03	23	2	350	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 654	5 107	91	0,14	23	7	327	1	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	16	37	43	0,25	24	12	2	-	12
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	444	990	45	0,57	23	20	88	1	22
	1,01 % - 2,00 %	190	269	71	1,24	23	34	64	1	37
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	326	729	45	2,43	23	50	162	2	57
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	14	23	61	15,58	24	126	18	1	173
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 177	43 705	48	0,13	23	5	1 011	7	5
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	36 485	s. o.	s. o.	0,06	19	3	1 048	4	3
	0,11 % - 0,20 %	16 160	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 176	6	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	10 932	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 134	6	11
	0,36 % - 0,50 %	426	s. o.	s. o.	0,41	21	15	62	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 757	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 346	10	26
	1,01 % - 2,00 %	10 269	s. o.	s. o.	1,23	19	28	2 844	24	31
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 210	s. o.	s. o.	3,40	21	55	1 206	15	63
	5,01 % - 10,00 %	44	s. o.	s. o.	7,39	19	73	33	1	90
Haute	10,01 % - 99,99 %	295	s. o.	s. o.	28,91	21	111	328	17	184
Défaut	100,00 %	160	s. o.	s. o.	100,00	22	34	54	50	428
		82 738	s. o.	s. o.	0,70	20	11	9 231	133	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	33 606	40 682	76	0,05	91	3	961	14	3
	0,11 % - 0,20 %	3 020	3 510	71	0,17	87	8	244	4	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	7 999	7 734	70	0,30	88	13	1 048	21	16
	0,36 % - 0,50 %	493	815	55	0,40	55	11	52	1	13
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 416	4 991	64	0,69	88	25	1 616	39	33
	1,01 % - 2,00 %	6 318	2 789	75	1,59	89	48	3 018	89	65
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 444	1 343	74	3,26	89	80	4 359	157	116
	5,01 % - 10,00 %	2 122	395	86	6,57	91	130	2 759	126	204
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 356	404	80	27,58	89	209	2 831	331	514
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	82	169	73	35	1 184
		66 817	62 663	74	1,39	90	25	16 961	817	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 091	1 526	63	0,07	72	13	145	1	14
	0,11 % - 0,20 %	290	43	47	0,16	65	23	66	-	24
Très faible	0,21 % - 0,35 %	735	708	50	0,29	81	43	313	2	46
	0,36 % - 0,50 %	385	469	49	0,43	76	50	194	1	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 254	350	48	0,82	80	64	806	6	71
	1,01 % - 2,00 %	4 923	187	59	1,40	51	60	2 958	38	70
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 217	76	57	3,39	82	116	1 407	34	150
	5,01 % - 10,00 %	587	60	56	6,60	84	128	754	33	198
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	238	62	45,32	41	85	545	79	240
Défaut	100,00 %	47	-	-	100,00	81	306	145	29	1 071
		11 169	3 357	57	4,47	64	66	7 333	223	91
		285 115	109 725	63	0,72	33	12	35 523	1 181	18

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T4/16		T3/16		T2/16		T1/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,57	0,29	0,56	0,31	0,53	0,25	0,52	0,13
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,13	-	0,12	-	0,11	-	0,13	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,07	0,01	0,07	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,68	2,97	3,66	2,86	3,42	2,77	3,67	2,75
Autres expositions associées au commerce de détail	2,38	1,07	2,21	1,04	2,13	1,03	2,20	1,09

	T4/15		T3/15		T2/15		T1/15	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,54	0,11	0,55	0,10	0,55	0,10	0,55	0,13
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,12	-	0,14	-	0,18	-	0,16	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,06	0,01	0,05	0,01	0,05	0,01	0,05	0,02
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,61	2,72	3,89	2,82	4,05	2,91	4,04	2,90
Autres expositions associées au commerce de détail	2,51	1,09	2,45	1,10	2,45	1,12	2,80	1,12

- ¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.
- Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :
- Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T4/16					Total	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total	Total						
Prêts hypothécaires commerciaux	1 674	20	-	-	-	1 694	2 126	2 617	7 746	8 066	8 128	8 174	7 987	7 940
Institutions financières	36 700	4 388	9 574	73 442	10 623	134 727	126 294	120 458	120 593	127 879	133 913	127 897	113 798	96 027
Commerce de détail et de gros	4 184	2 450	-	273	60	6 967	7 001	7 016	6 769	6 806	6 466	6 336	6 196	6 178
Services aux entreprises	5 807	2 294	18	489	74	8 682	8 308	8 183	7 659	7 312	7 365	6 912	7 679	7 105
Fabrication – biens d'équipement	1 984	2 111	-	269	287	4 651	4 783	4 763	5 218	4 528	4 338	4 028	4 100	3 650
Fabrication – biens de consommation	2 722	1 530	-	229	65	4 546	4 705	4 621	4 403	4 065	4 144	3 714	3 856	3 556
Immobilier et construction	27 502	5 864	-	978	205	34 549	33 616	30 896	25 445	24 074	23 327	21 523	21 310	20 195
Agriculture	5 159	1 279	-	61	83	6 582	6 749	6 590	6 526	6 278	6 063	5 770	5 697	5 297
Pétrole et gaz	6 873	7 825	-	963	1 994	17 655	17 185	16 497	18 653	17 276	17 384	16 683	16 707	15 407
Mines	1 908	2 407	-	731	58	5 104	4 800	4 725	5 276	4 816	4 718	4 573	4 724	4 154
Produits forestiers	444	461	-	137	30	1 072	1 196	1 207	1 221	1 283	1 301	1 376	1 381	1 232
Matériel informatique et logiciels	631	437	-	29	11	1 108	1 198	1 346	1 179	1 112	1 147	904	957	952
Télécommunications et câblodistribution	818	839	-	265	118	2 040	2 138	2 126	2 321	2 241	2 169	2 007	2 101	2 083
Diffusion, édition et impression	523	183	-	172	11	889	899	884	730	681	691	771	673	678
Transport	3 039	1 728	-	512	588	5 867	5 731	5 254	5 175	4 999	4 906	4 570	4 571	4 322
Services publics	3 382	4 873	-	2 233	709	11 197	11 435	11 725	11 848	10 943	10 467	10 381	10 201	9 316
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 588	796	29	96	115	3 624	3 699	3 573	3 443	2 971	2 832	2 776	2 948	2 873
Gouvernements	21 639	3 041	500	331	3 556	29 067	28 080	26 096	28 933	24 970	24 664	12 804	24 389	20 897
	127 577	42 526	10 121	81 210	18 587	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T4/16								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	3 737	40	3 777
Expositions aux entités souveraines	3 673	315	-	182	-	558	45	4 773
Expositions aux banques	-	1 595	-	327	-	185	-	2 107
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 382	-	263	2 645
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	751	-	69	820
	3 673	1 910	-	509	3 133	4 480	417	14 122
T3/16	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831
T2/16	3 570	1 799	-	366	2 863	4 087	440	13 125
T1/16	4 178	1 963	-	280	3 196	4 715	532	14 864
T4/15	4 157	1 560	-	263	2 964	4 332	494	13 770
T3/15	4 201	1 507	-	221	2 931	4 288	553	13 701
T2/15	3 832	1 258	-	249	2 748	4 006	518	12 611
T1/15	4 194	1 206	-	211	2 893	4 524	573	13 601
T4/14	3 463	1 123	-	218	2 629	4 140	444	12 017

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T4/16			T3/16			T2/16			T1/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8 433	1 078	5 328	7 833	1 071	3 810	7 253	1 142	3 043	7 265	1 382	1 629
Expositions aux entités souveraines	113	10 091	-	114	6 226	-	18	8 556	-	-	7 655	-
Expositions aux banques	-	1 810	32 633	-	5 086	31 589	-	1 861	30 672	-	2 234	30 649
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 215	95 242	-	2 210	97 656	-	2 199	100 408	-	2 056	101 158	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	14	-	-	16	-	-	17	-	-	19	-
	10 761	108 235	37 961	10 157	110 055	35 399	9 470	111 984	33 715	9 321	112 448	32 278

	T4/15			T3/15			T2/15			T1/15		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	7 523	1 238	4 685	8 263	751	4 346	7 766	857	4 221	6 639	946	2 986
Expositions aux entités souveraines	-	4 383	-	-	3 048	-	3	4 118	-	3	6 613	-
Expositions aux banques	-	3 211	32 189	-	2 886	35 321	10	1 100	45 290	-	969	31 224
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 884	102 154	-	1 649	102 009	-	1 366	102 696	-	1 377	103 216	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	22	-	-	24	-	-	26	-	-	29	-
	9 407	111 008	36 874	9 912	108 718	39 667	9 145	108 797	49 511	8 019	111 773	34 210

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	156	194	209	223	225	228	230	233	245
Vendus	156	194	209	223	225	228	230	233	245
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T4/16						T3/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 662	373	272	238	22	19	4 118	540	305	317	24	25
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	168	-	13	-	13	-	163	-	13	-
	3 675	373	440	238	35	19	4 131	540	468	317	37	25
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
Formule réglementaire	7 323	44	811	206	65	16	7 410	46	868	191	70	15
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	18 190	417	1 774	444	142	35	17 916	586	1 782	508	143	40
Exposition totale	18 315	417	1 786	444	143	35	18 071	586	1 797	508	144	40

(en millions de dollars)

	T2/16						T1/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	159	-	12	-	1	-	277	-	22	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	159	-	12	-	1	-	277	-	24	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 057	628	293	346	23	28	4 441	715	321	382	26	31
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	157	-	13	-	14	-	175	-	14	-
	4 070	628	450	346	36	28	4 455	715	496	382	40	31
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	5 501	-	385	-	30	-	5 390	-	377	-	30	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5 501	-	385	-	30	-	5 390	-	377	-	30	-
Formule réglementaire	7 086	44	663	129	53	10	7 977	50	717	127	57	10
Expositions non cotées ²	-	1	-	8	-	1	-	1	-	9	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	16 657	673	1 498	483	119	39	17 822	766	1 590	518	127	42
Exposition totale	16 816	673	1 510	483	120	39	18 099	766	1 614	518	129	42

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T4/15						T3/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	247	-	20	-	2	-	344	-	28	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	4	-	-	-	-	-	6	-	1	-
Total des expositions liées à la négociation	247	-	24	-	2	-	345	-	34	-	3	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 015	747	292	391	23	31	4 153	879	301	433	24	35
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	164	-	13	-
	4 028	747	455	391	36	31	4 166	879	465	433	37	35
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 785	-	335	-	27	-	4 405	-	308	-	25	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 785	-	335	-	27	-	4 405	-	308	-	25	-
Formule réglementaire	5 969	66	497	325	40	26	6 103	68	590	252	46	20
Expositions non cotées ²	-	1	-	8	-	1	13	1	7	8	1	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 782	814	1 287	724	103	58	14 687	948	1 370	693	109	56
Exposition totale	15 029	814	1 311	724	105	58	15 032	948	1 404	693	112	56

(en millions de dollars)

	T2/15						T1/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	252	-	19	-	2	-	369	-	29	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	1	-	-	-	8	-	95	-	8	-
Total des expositions liées à la négociation	252	-	20	-	2	-	377	-	124	-	10	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 531	989	260	467	21	37	3 838	1 130	282	522	22	42
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	12	-	151	-	12	-	13	-	159	-	13	-
	3 543	989	411	467	33	37	3 851	1 130	441	522	35	42
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 033	-	282	-	23	-	4 260	-	298	-	24	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 033	-	282	-	23	-	4 260	-	298	-	24	-
Formule réglementaire	5 864	65	566	280	45	22	5 704	70	488	305	39	24
Expositions non cotées ²	14	1	32	8	3	1	15	1	34	8	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 454	1 055	1 291	755	104	60	13 830	1 201	1 261	835	101	67
Exposition totale	13 706	1 055	1 311	755	106	60	14 207	1 201	1 385	835	111	67

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 256 M\$ (246 M\$ au troisième trimestre de 2016) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard du risque opérationnel

Approche appliquée au produit brut moyen des trois dernières années et dont les fonds propres sont fondés sur des pourcentages réglementaires variant selon le secteur d'activité.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant des prêts déjà consentis à des clients.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit en vertu des règlements comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substitués directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billes de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus d'autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.